Année académique 2021 - 2022 Domaine Technique

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B GESTION D'ENTREPRISE 2			
Code	TECO1B14CON	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Bénilde BOULERT** (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension de la gestion d'entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'appliquer, résoudre et utiliser les principes et mécanismes de base de la comptabilité dans des exercices.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO1B14CONA Economie et comptabilité 24 h / 2 C

Contenu

Mécanismes de base et règles d'évaluation.

Démarches d'apprentissage

Pour le cours :

1. en mode distanciel : il sera donné en direct sur Teams selon l'horaire prévu sur hyperplanning et basé sur le syllabus à imprimer et à compléter en même temps que les explications données par l'enseignante. Les séances seront structurées comme suit : correction des exercices réalisés lors de la séance précédente puis théorie suivie d'exercices (mise en pratique directe de la théorie venant d'être vue). L'enseignante reste à la disposition pour les questions des étudiants. Il sera aussi demandé de déposer de façon régulière sur Connected en mode "DEVOIR" des

solutions d'exercices pour s'assurer de la bonne évolution et compréhension de la matière,

2. en mode présentiel : il sera donné de façon magistrale sur base du syllabus à imprimer et à avoir avec soi A CHAQUE SEANCE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Dans la mesure du possible, une interrogation est prévue et corrigée avec les étudiants.

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus déposé sur Connected à **imprimer** **et** à avoir **avec soi à chaque séance** tant en présentiel qu'en distanciel.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour **chaque session** la **matière** est celle qui a été **vue au cours du quadrimestre de l'année académique en cours**.

Si le mode distanciel a été appliqué alors l'évaluation se fera en Take Home Examen (THE).

Si le mode présentiel a été appliqué alors l'évaluation se fera en examen écrit.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Ce principe reste identique quelle que soit la période d'évaluation.

Une interrogation écrite obligatoire comptant pour 20 % des points de l'évaluation finale s'il est possible de la réaliser. L'examen est écrit et compte pour les 80 % restants. En septembre, examen écrit pour 100 %.

Dans le cas où l'interrogation n'est pas organisée, l'examen comptera pour 100% des points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	20		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

L'évaluation selon le mode distanciel ne sera appliqué qu'en cas d'imposition des autorités de la FWB ou de la HELHa (interdiction d'activités en présentiel).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).